

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2025.03 Du 18 mars 2025</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 11 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité</b>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 L.2121.29,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Vu</b> la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 139,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	<b>Vu</b> la convention pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité signée avec la préfecture des Yvelines en date du 7 novembre 2008,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce, réunie le 5 mars 2025,	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<b>Vu</b> le projet d'avenant n°1,	
Absents excusés : Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Geneviève SALSAT	<b>Considérant</b> que le dispositif « ACTES », développé par le ministère de l'Intérieur, permet aux collectivités locales de dématérialiser les échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,	
	<b>Considérant la</b> nécessité préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes Budgétaires par le biais d'un avenant n°1,	
	<b>Considérant</b> que cet avenant a pour objet d'intégrer une section intitulée « Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires »,	
	<b>Considérant</b> que les autres dispositions de la convention demeureraient inchangées,	
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	A l'unanimité des membres présents et représentés,	
	<b>Approuve</b> les dispositions de l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité tel qu'annexé à la présente délibération.	
	<b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout acte ou document y afférent.	
	 Le Maire,  <b>Olivier DELAPORTE</b>	
	Accusé de réception en préfecture 076-217801265-20250318-2025-03-DE Date de réception préfecture : 24/03/2025	

<p>Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS</p>	<p><i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)</i></li><li>- <i>ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)</i></li></ul> <p><i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i></p>
---	--

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250318-2025-03-DE  
Date de réception préfecture : 24/03/2025